

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

#### **2010-08** MODIFICATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES DU COMITE AU PRESIDENT (ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'an deux mille dix, le 25 février, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 19 février 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 20  
Votants : 20

**Titulaires présents :**

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,

**Suppléants présents :**

Monsieur François FABRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

**Excusés:**

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

**Secrétaire de séance :** M. Gérard ESNAULT

**2010-08 MODIFICATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES  
DU COMITE AU PRESIDENT (ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n°2008-19 du 18 juin 2008 portant délégation de compétences du comité au Président,

Vu la délibération n°2008-20 du 18 juin 2008 portant délégation de compétences du comité au bureau,

Vu la délibération n°2008-34 du 18 juin 2008 fixant les règles d'octroi des allègements pour le raccordement au réseau électrique des exploitants agricoles,

Les décisions d'allègements des participations pour le raccordement au réseau électrique des professionnels agricoles étaient jusqu'à présent déléguées au bureau. Cependant, dans la mesure où les critères d'allègement ont été précisément arrêtés par délibération, il semble plus pertinent, par souci de réactivité, que cette décision relève désormais de la compétence du Président.

Le comité décide, à l'unanimité et jusqu'à la fin du mandat en cours :

- D'accorder délégation de compétences au Président pour les décisions d'allègements des participations pour le raccordement des professionnels agricoles isolés.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

